

## LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller  
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère  
Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller  
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller  
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9039-1124

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption des procès-verbaux du 7 octobre et du 15 octobre 2024.**

Les procès-verbaux des séances du conseil du 7 octobre 2024 et du 15 octobre 2024 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9040-1124

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Convocation à la séance spéciale pour adoption du budget le lundi 16 décembre 2024.**

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que la séance spéciale pour l'adoption du budget 2025 soit tenue le lundi 16 décembre 2024 à 19h00 au Pavillon Formtech, et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

9041-1124

ADOPTÉE

### **Adoption du calendrier des séances du conseil 2025.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, que celles-ci se tiendront en majorité les lundis et débiteront à 19h.

9042-1124

13 janvier	10 février	10 mars
14 avril	12 mai	9 juin
14 juillet	11 août	15 septembre
1er octobre	10 novembre	8 décembre

Qu'un avis public du contenu présent calendrier soit publié conformément à la loi

ADOPTÉE

**Déclaration des intérêts pécuniaires des élus à compléter.**

Le formulaire de *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* a été remis aux conseillers présents pour qu'ils le complètent et le remettent à la greffière, qui les acheminera au responsable du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'occupation du territoire.

9043-1124

**Nomination du substitut du maire pour siéger à la MRC d'Arthabaska.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu à l'unanimité que la conseillère, Cynthia St-Pierre soit désignée à titre de substitut du maire au sein du conseil des maires pour siéger à la M.R.C. d'Arthabaska pour l'année 2024-2025.

9044-1124

ADOPTÉE

**Nomination des responsables sur les différents comités municipaux.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra St-Pierre et résolu unanimement que les responsables nommés ci-bas sur les différents comités restent les mêmes que l'année 2024, en ajoutant au comité Avenue Santé Bois-Francs le nom de Madame Cynthia St-Pierre :

9045-1124

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Comité de loisir et camp de jour	Comité de la bibliothèque	Comité de déneigement	Comité de la patinoire	Comité Avenue Santé B-Franc
Éric Bergeron	Cynthia St-Pierre	Jean-Philippe Bouffard	Éric Bergeron	Alexandra Champagne	Alexandra Champagne
Jean-François Boivin	Jean-Philippe Bouffard	Jean-François Boivin	Frédéric Champagne	Jean-François Boivin	Cynthia St-Pierre
	Alexandra Champagne				

ADOPTÉE

**Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'octobre 2024 tels que déposés au montant total de 2 061 243.85\$

9046-1124

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

**Mandat de la firme comptable – Réalisation de l'audit 2024.**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2024, soit confié à la firme comptable RDL Victoriaville sencrl.

9047-1124

ADOPTÉE

**Autorisation de décaissement no 3 - Contrat avec Groupe Gagné construction.**

**ATTENDU** la réception du décompte progressif n°3 d'un montant de 2 018 040.58 \$ (taxes incluses) pour le contrat avec Groupe Gagné;

9048-1124

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement D'AUTORISER le paiement de la somme de 2 018 040.58 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Groupe Gagné* à même le règlement d'emprunt numéro 219-0424 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mai 2024.

ADOPTÉE

**Offre de services professionnels – Reddition de compte Primeau volet 1.1.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 22 octobre 2024, pour le suivi financier dans le cadre du projet 2300440 Mise aux normes de l'eau potable;

9049-1124

**CONSIDÉRANT** que l'accompagnement proposé est admissible dans le Programme d'infrastructure municipal d'eau (PRIMEAU 2023);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant Inc. au montant de 6 250\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Quote-part 2025 – Partenaires 12-18.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler son adhésion au Partenaires 12-18 pour l'année 2025 au montant de 2 859.40\$ représentant une contribution de 2.90\$ par résident.

9050-1124

ADOPTÉE

**Quote-part 2025 – Avenue Santé-Bois-Francis.**

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler son adhésion pour Avenue Santé Bois-Francis pour l'année 2025 au montant de 3 451\$ représentant une contribution de 3.50\$ par résident.

9051-1124

ADOPTÉE

**Demande de commandite – Paniers de Noël.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire qu'un montant de 1 000.00\$ soit versé au comité des Paniers de Noël qui s'occupera d'acheter et distribuer divers articles dans différentes familles nécessiteuses, qui formuleront une demande, afin de combler leurs besoins en ce temps de partage et d'amour.

9052-1124

ADOPTÉE

**Avis de motion - Dépôt du projet de règlement de régie interne des séances du conseil municipal.**

Monsieur le conseiller Jean-François Boivin, par la présente :

9053-1124

donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 220-1224 intitulé « relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire»;

- dépose le projet du règlement numéro 220-1224 intitulé « relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire»;

ADOPTÉE

### **Avis de motion - Dépôt du projet modifiant le règlement de gestion contractuelle.**

Monsieur le conseiller Éric Bergeron, par la présente :

9054-1124

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 221-1224 intitulé « Règlement de gestion contractuelle » qui modifie le règlement numéro 171-0119 ;
- dépose le projet du règlement numéro 221-1224 ayant pour objet de modifier et d'ajouter le libellé de l'article 15.1, 15.2 et 2.1;

ADOPTÉE

### **Adoption d'une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français.**

**CONSIDÉRANT** que la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

9055-1124

**CONSIDÉRANT** que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* »

ADOPTÉE

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

9056-1124

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

ADOPTÉE

**Demande au MTMD de revoir la décision de fermeture du pont P-13696 à Sainte-Eulalie.**

**CONSIDÉRANT** que le 24 octobre 2024 le MTMD a annoncé à la Municipalité de Sainte-Eulalie, la fermeture éventuelle du pont P-13696 sur le rang des Épinettes, pour une démolition complète de la structure avec la possibilité que ce soit sans reconstruction;

9057-1124

**CONSIDÉRANT** que ce pont représente un accès important via l'autoroute 20 pour plusieurs municipalités au Centre-du-Québec, dont la municipalité de Saint-Rosaire;

**CONSIDÉRANT** la façon précipitée de procéder à la fermeture sans que les municipalités voisines en soient informées et sans évaluation approfondie des conséquences au préalable ;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation du trafic a été réalisée alors qu'il y avait une interdiction de circulation pour fins de travaux majeurs sur le 6<sup>e</sup> rang Ouest vers Defoy, Saint-Rosaire et Princeville contournant ainsi une part importante des usagers du pont;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation du trafic a été réalisée en dehors de la période achalandée (camping);

**CONSIDÉRANT** que plusieurs de nos résidents et campeurs empruntent régulièrement ce pont;

**CONSIDÉRANT** que le MTMD n'a pas tenu compte des entreprises touchées et des impacts économiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, et résolu à l'unanimité :

**DE DEMANDER** une rencontre avec les dirigeants du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD).

**DE DEMANDER** formellement au gouvernement du Québec une révision de la décision de démolition complète sans reconstruction de la structure P-13696, projet 154240606.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Transports et de la mobilité durable, au député d'Arthabaska, Monsieur Éric Lefebvre et à la Municipalité de Sainte-Eulalie.

ADOPTÉE

**Levée de la séance.**

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne de lever la séance à 19h42.

ADOPTÉE

9058-1124

---

Harold Poisson,  
Maire

---

Julie Roberge,  
Greffière-trésorière